

Règles du Double Sprint – Uster 2018

Le règlement général des courses de Swiss Triathlon se trouve sur le lien suivant :

<https://swisstriathlon.ch/wp-content/uploads/2018/03/Reglement-Competition-2018-fr-v4.pdf>

Comme toutes les règles du Double Sprint ne sont pas édictées dans le règlement des compétitions, les quelques points ci-dessous précisent les obligations pour tous les participants de la National League.

A)

Après le premier et le deuxième passage de natation, tout l'équipement de cette discipline tel que le bonnet de bain et les lunettes, devra être rangé dans la caisse prévue à cet effet. Il sera repris de cette dernière pour le deuxième passage de natation.

Si le bonnet de bain est endommagé lors de la première course, il sera remplacé par les arbitres dans la caisse.

En cas de non-respect de cette règle : 10sec. dans la Penalty Box.

B)

Pour le deuxième passage de natation, le bonnet officiel de la course doit de nouveau être porté.

Si l'athlète veut porter un deuxième bonnet, celui-ci doit se trouver dessous le bonnet officiel et ne doit pas présenter de signes publicitaires visibles.

En cas de non-respect de cette règle : 10sec. dans la Penalty Box.

C)

Après le premier passage de course à pied, les chaussures peuvent être placées devant la caisse si une deuxième paire n'est pas utilisée. Durant toute la durée de l'évènement jusqu'au deuxième passage de course à pied, une seule paire de chaussure peut se trouver devant la caisse. A partir de la transition pour la deuxième course, toutes les chaussures doivent se trouver dans la caisse.

En cas de non-respect de cette règle : 10sec. dans la Penalty Box.

D)

Les chaussures de vélos peuvent rester clipées sur le vélo. Sinon, elles doivent se trouver dans la caisse.

En cas de non-respect de cette règle : 10sec. dans la Penalty Box.

E)

Le casque et toutes les autres affaires de vélo doivent se trouver dans la caisse après le premier passage et seront à nouveau récupérées de cette dernière pour le deuxième passage.

En cas de non-respect de cette règle : 10sec. dans la Penalty Box.

F)

Après le premier passage de vélo, ce dernier doit être suspendu par la selle avec la roue avant en direction du milieu de la zone de transition. Après le deuxième passage, le vélo peut être suspendu par la selle ou les freins et la direction de l'avant du vélo n'est plus imposée.

En cas de non-respect de cette règle : 10sec. dans la Penalty Box.

A noter que les sanctions ne seront pas affichées par les Technical Officials durant l'évènement. Les pénalités seront uniquement affichées dans la Penalty Box. Il est de la responsabilité de chaque athlète de contrôler que son numéro de dossard ne figure pas sur le tableau de la Penalty Box. En cas de négligence, l'athlète sera disqualifié.

Chaque athlète a le droit de ne pas s'arrêter à la Penalty Box s'il juge que sa sanction n'est pas justifiée. Il sera alors disqualifié mais aura ensuite la possibilité de protester contre cette sanction.

Si l'athlète purge sa sanction dans la Penalty Box et dépose ensuite une protestation contre cette sanction, le temps d'arrivée ne sera pas corrigé, même si sa protestation est acceptée.

Le Délégué Technique de Swiss Triathlon

Thomas Klingler